L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau: 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 1er NOVEMBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

AUX Négociants et Armateurs.—Un habitant d'expérience commerciale ayant habité durant de longues années l'Amérique Espagnole désire une position comme comptable ou correspondant. Parle et écrit l'Anglais, Français et Espagnol, il est au courant des affaires de douane américaine et surtout de celles du Mexique et de ses factrices consulaires. Adresse—T. Scott, ce journal. 1er nov

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Wm. Lorenzo Richard, décédée, épouse de Joseph O. Richard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 21,961.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et lesdit administrateur déchargé.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
1er nov—1 6 9 Greffier.

Succession de Mary Kane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,399.—Division A. Attendu que John Hanna a présenté une petition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mary Kane décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 oct—27—nov 1.5.

Succession de Adam Pioth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 22,272—Division A.—Attendu que Geo. A. Pioth a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adam Pioth, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
26o t—26.30—4nov Greffier.

Succession de George Faecher.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 21,824—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le compte final présenté par Mme Magdelina Faecher, intituée naturelle et administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 oct—27—1er 5nov

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs.
Succession de Mme Meta Mertens, épouse décédée de Peter Jensen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,951.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, en vente d'un ordre de Mon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 24 octobre 1887, Dossier No 21,951, dans l'affaire de The Citizens' Bank vs. Succession de Mme Meta Mertens, épouse décédée de Peter Jensen, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, à la Première District de cette ville, le SAMEDI, 12 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot borné par la rue Tonti, la rue Bienville et la rue Miro, et désigné par le No 6 de la subdivision de l'îlot No 1 de la subdivision de la Succession de Pierre Foucher, et faisant partie du terrain borné par les rues Tonti, Bienville et Miro, et mesurant trente pieds de façade sur la rue Tonti sur une profondeur de cent vingt pieds, le tout plus ou moins, et ayant les mêmes dimensions et bornes que le lot No 5 de la dite subdivision de l'îlot No 1 de la subdivision de la Succession de Pierre Foucher, ainsi que le tout est plus amplement décrit dans un plan de subdivision fait par Numa Pilié, arpenteur, en date du 15 février 1887, enregistré dans le Bureau des Aliénations sous le No 1,000, auquel plan il est référé pour plus ample description.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 oct—27—1.5.6nov.

Succession de Mary Hanna.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,953.—Division A.—Attendu que John Hanna a présenté une petition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mary Hanna décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er nov—1 6 9

Succession de Francisco P. Martinez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 22,271.—Division B. Attendu que John Martinez a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francisco P. Martinez, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 oct—27—nov 1.5.

Succession de Adam Pioth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 22,272—Division A.—Attendu que Geo. A. Pioth a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adam Pioth, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
26o t—26.30—4nov Greffier.

Succession de George Faecher.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 21,824—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le compte final présenté par Mme Magdelina Faecher, intituée naturelle et administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 oct—27—1er 5nov

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison, etc.

Mme M. H. Randall vs. M. C. Randall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,280.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au lieu ci après désigné, le LUNDI 7 novembre 1887, à 10 heures et demie A. M. de la propriété ci après désignée, à savoir:—

Au No 241 rue Soniat, coin Chestnut, un lot assorti de meubles de maison et autres objets, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 oct—27—1.5.6nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

T. J. Carver & Co. vs. leurs créanciers.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, No. 20 124.

A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteurs—Bureau No. 8 rue Carondelet—SAMEDI, 26 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, en vente et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, Division —, en date du 5 juillet 1887, dans l'affaire de T. J. Carver & Co. vs. leurs créanciers, à l'encan il sera vendu les terres dans la paroisse Red River.

1° La moitié nord du quart de section nord-ouest 36, Township 13, Range 9, et le quart sud-est du quart de section nord-ouest 36, Township 14 du Range 9, et le quart nord-est du quart de la section 1, Township 13, Range 9, ayant plus ou moins 160 acres, avec toutes les améliorations, droits et privilèges qui y appartiennent. Les dites terres sont situées dans la paroisse Red River, Louisiane.

2° Une moitié indivise dans un coffre-fort en fer, un jeu de balance à coton, un char, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.

25oct—25.29—5.12.17.26 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété à McDonoghville, 3me district de cette Ville.

Succession de Geo. O. Beares.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Dossier No. 21,862.

PAR MATHER ET HOMES—WARREN HOMES, encanteur—bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District en congé, en date du 21 septembre 1887, dossier No 21,862, pour le compte de la succession de Geo. O. Beares, il sera vendu:

Un quart indivis de l'îlot borné par les rues St. Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlot borné par la avenue St Charles, Josephine, Léontine et l'avenue Peters, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5, contigus les uns aux autres et mesurant chacun trente pieds un pouce et quatre lignes de face à l'avenue Peters, sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No. un formant le coin de l'avenue Peters et de la rue Valence.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27oct—3.10.17.24.29 nov

Succession de Susan A. Cone, veuve de James Cone.

Sur application de Louisiana Hector, veuve de Peter Dalmau, autorisée à la femme de R. McNamara, de Dallas, Texas, gardienne des enfants mineurs de Josephine Dalmau, par l'entremise de Robert Hector, de cette ville, son agent dûment reconnu, et avoqat de fait, à fait application dans cette cause, pour l'autorisation de prendre possession de et de transférer à l'Etat de la Louisiane, à Dallas, Texas, la propriété appartenant aux dits mineurs.

Ayis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

EUG. D'HÉRÉTÉ,
Député Greffier.
Nouvelle-Orléans, 18 octobre, 1887.
14 oct—14.15.20.27—nov 3.12.

Dans l'affaire de la propriété de George Rochrig, un mineur.

Sur application de Frank D. Turner, gardien de la propriété du mineur, George Rochrig.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 22,278.

Attendu que Frank D. Turner, de Cook County, Illinois, gardien de la propriété du mineur, George Rochrig, a fait application dans cette Cour pour l'autorisation de prendre possession de et à gérer et de l'Etat de la Louisiane à Cook County, Illinois, la propriété appartenant au dit mineur.

Avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit gardien ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

EUG. D'HÉRÉTÉ,
Député Greffier.
ouvre lle Orléans, 25 octobre, 1887.
26 o ct—1 f par sem pendant 30 jrs.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, —No 22,282.—Edouard Lilienthal vs. succession de Gottlieb Bubeck, décédé.—Ordre de Cour—Sur la requête ci-dessus du pétitionnaire Edouard Lilienthal ordonnance est accordée; qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue devant le greffier de cette cour, le Mardi, 15 novembre 1887, à 10 heures A. M., et après, qu'un tableau de distribution soit fait, et qu'avis légal en soit donné; et qu'Ernest Marx, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 octobre 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
19 oct—2t au 15 nov

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public

La création de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois et ses Grands Tirages Semestriels auront lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 8 NOV. 1887.

GROS LOT: $150,000

AVIS.---Billets $10 seulement

DEMI-BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. de	50,000..	50,000
1 Lot de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
4 Lots de	5,000..	20,000
20 Lots de	1,000..	20,000
50 Lots de	500..	25,000
100 Lots de	300..	30,000
200 Lots de	200..	40,000
500 Lots de	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	150..	15,000
1000	50..	50,000
9,179 Lots s'élevant à		$585,000

☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être dirigée à la Nouvelle-Orléans. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

La New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, donne garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne manquera de recevoir la somme qui lui en est. Rappelez-vous encore que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, honnêtie dans ses chaque, sont reconnus par les citoyens les plus élevés. Prenez vous donc des contrefaçons et ne payez aucune

VENTES A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES.

Vente de syndic.

Frank A. Lynch vs. ses créanciers.

Cour Civile de District—No 21,883.

Cheval, wagon et buggy.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet—VENDREDI, 4 novembre 1887, à 10 heures A. M., en face de mon bureau, No 9 rue Carondelet, entre Canal et Commune, en vente et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 24 octobre 1887, Dossier No 21,883, dans l'affaire de Frank A. Lynch vs. ses créanciers, à l'encan il sera vendu—

Un cheval, un wagon et un buggy, conformément à un laventaire déposé au bureau du greffier de la susdite honorable cour.

Conditions—Comptant avant livraison.
25 oct—25 29 nov 1 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

T. J. Carver & Co. vs. leurs créanciers.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, No. 20 124.

A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteurs—Bureau No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 26 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, en vente et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, Division —, en date du 5 juillet 1887, dans l'affaire de T. J. Carver & Co. vs. leurs créanciers, à l'encan il sera vendu les terres dans la paroisse Red River.

1° La moitié nord du quart de section nord-ouest 36, Township 13, Range 9, et le quart sud-est du quart de section nord-ouest 36, Township 14 du Range 9, et le quart nord-est du quart de la section 1, Township 13, Range 9, ayant plus ou moins 160 acres, avec toutes les améliorations, droits et privilèges qui y appartiennent. Les dites terres sont situées dans la paroisse Red River, Louisiane.

2° Une moitié indivise d'intérêt dans une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la ville de Coushatta, en cet Etat, et connu comme le Paxton Warehouse, qui est situé sur la rue Front.

Aussi, la moitié indivise dans un coffre-fort en fer, un jeu de balance à coton, un char, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.

25oct—25.29—5.12.17.26 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété à McDonoghville, 3me district de cette Vill.

Succession de Geo. O. Beares.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Dossier No. 21,862.

PAR MATHER ET HOMES—WARREN HOMES, encanteur—bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District en congé, en date du 21 septembre 1887, dossier No 21,862, pour le compte de la succession de Geo. O. Beares, il sera vendu:

Un quart indivis de l'îlot borné par les rues St. Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Carondelet, Josephine, Léontine et l'avenue Peters, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5, contigus les uns aux autres et mesurant chacun trente pieds un pouce et quatre lignes de face à l'avenue Peters, sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No. un formant le coin de l'avenue Peters et de la rue Valence.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27oct—3.10.17.24.29 nov

Succession de Susan A. Cone, veuve de James Cone.

Sur application de Louisiana Hector, veuve de Peter Dalmau, autorisée à la femme de R. McNamara, de Dallas, Texas, gardienne des enfants mineurs de Josephine Dalmau, par l'entremise de Robert Hector, de cette ville, son agent dûment reconnu, et avocat de fait, a fait application dans cette Cour, pour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, à Dallas, Texas, la propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

EUG. D'HÉRÉTÉ,
Député Greffier.
Nouvelle-Orléans, 18 octobre, 1887.
14 oct—14.15.20.27—nov 3.12.

Dans l'affaire de la propriété de George Rochrig, un mineur.

Sur application de Frank D. Turner, gardien de la propriété du mineur, George Rochrig.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 22,278.

Attendu que Frank D. Turner, de Cook County, Illinois, gardien de la propriété du mineur, George Rochrig, a fait application dans cette Cour pour l'autorisation de prendre possession de et à gérer et de l'Etat de la Louisiane à Cook County, Illinois, la propriété appartenant au dit mineur.

Avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit gardien ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

EUG. D'HÉRÉTÉ,
Député Greffier.
ouvre lle Orléans, 25 octobre, 1887.
26 o ct—1 f par sem pendant 30 jrs.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, —No 22,282.—Edouard Lilienthal vs. succession de Gottlieb Bubeck, décédé.—Ordre de Cour—Sur la requête ci-dessus du pétitionnaire Edouard Lilienthal ordonnance est accordée; qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue devant le greffier de cette cour, le Mardi, 15 novembre 1887, à 10 heures A. M., et après, qu'un tableau de distribution soit fait, et qu'avis légal en soit donné; et qu'Ernest Marx, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 octobre 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
19 oct—2t au 15 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le 5ème District,

Formant le coin des rues France et Dauphine.

Succession de Mme Louise Koën.

No 22,095.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CIE, G. G. Fridenbergh, encanteur—Bureau, No 126 rue Carondelet—MARDI, 15 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vente d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 24 octobre 1887, Dossier No 21,683, dans l'affaire de Frank A. Lynch vs. ses créanciers, à l'encan il sera vendu—

Un cheval, un wagon et un buggy, conformément à un laventaire déposé au bureau du greffier de la susdite honorable cour.

Conditions—Comptant avant livraison.
25 oct—25 29 nov 1 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

T. J. Carver & Co. vs. leurs créanciers.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, No. 20 124.

A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteurs—Bureau No. 8 rue Carondelet—SAMEDI, 26 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, en vente et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, Division —, en date du 5 juillet 1887, dans l'affaire de T. J. Carver & Co. vs. leurs créanciers, à l'encan il sera vendu les terres dans la paroisse Red River, Louisiane.

1° La moitié nord du quart de section nord-ouest 36, Township 13, Range 9, et le quart sud-est du quart de section nord-ouest 36, Township 14 du Range 9, et le quart nord-est du quart de la section 1, Township 13, Range 9, ayant plus ou moins 160 acres, avec toutes les améliorations, droits et privilèges qui y appartiennent. Les dites terres sont situées dans la paroisse Red River, Louisiane.

2° Une moitié indivise d'intérêt dans une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la ville de Coushatta, en cet Etat, et connu comme le Paxton Warehouse, qui est situé sur la rue Front.

Aussi, la moitié indivise dans un coffre-fort en fer, un jeu de balance à coton, un char, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.

25oct—25.29—5.12.17.26 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété à McDonoghville, 3me district de cette Vill.

Succession de Geo. O. Beares.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Dossier No. 21,862.

PAR MATHER ET HOMES—WARREN HOMES, encanteur—bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District en congé, en date du 21 septembre 1887, dossier No 21,862, pour le compte de la succession de Geo. O. Beares, il sera vendu:

Un quart indivis de l'îlot borné par les rues St. Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Carondelet, Josephine, Léontine et l'avenue Peters, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5, contigus les uns aux autres et mesurant chacun trente pieds un pouce et quatre lignes de face à l'avenue Peters, sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No. un formant le coin de l'avenue Peters et de la rue Valence.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27oct—3.10.17.24.29 nov

Succession de Susan A. Cone, veuve de James Cone.

Sur application de Louisiana Hector, veuve de Peter Dalmau, autorisée à la femme de R. McNamara, de Dallas, Texas, gardienne des enfants mineurs de Josephine Dalmau, par l'entremise de Robert Hector, de cette ville, son agent dûment reconnu, et avocat de fait, a fait application dans cette Cour, pour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, à Dallas, Texas, la propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

EUG. D'HÉRÉTÉ,
Député Greffier.
Nouvelle-Orléans, 18 octobre, 1887.
14 oct—14.15.20.27—nov 3.12.

Dans l'affaire de la propriété de George Rochrig, un mineur.

Sur application de Frank D. Turner, gardien de la propriété du mineur, George Rochrig.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 22,278.

Attendu que Frank D. Turner, de Cook County, Illinois, gardien de la propriété du mineur, George Rochrig, a fait application dans cette Cour pour l'autorisation de prendre possession de et à gérer et de l'Etat de la Louisiane à Cook County, Illinois, la propriété appartenant au dit mineur.

Avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit gardien ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

EUG. D'HÉRÉTÉ,
Député Greffier.
ouvre lle Orléans, 25 octobre, 1887.
26 o ct—1 f par sem pendant 30 jrs.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, —No 22,282.—Edouard Lilienthal vs. succession de Gottlieb Bubeck, décédé.—Ordre de Cour—Sur la requête ci-dessus du pétitionnaire Edouard Lilienthal ordonnance est accordée; qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue devant le greffier de cette cour, le Mardi, 15 novembre 1887, à 10 heures A. M., et après, qu'un tableau de distribution soit fait, et qu'avis légal en soit donné; et qu'Ernest Marx, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 octobre 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
19 oct—2t au 15 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le 5ème District,

Formant le coin des rues France et Dauphine.

Succession de Mme Louise Koën.

No 22,095.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CIE, G. G. Fridenbergh, encanteur—Bureau, No 126 rue Carondelet—MARDI, 15 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vente d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 24 octobre 1887, Dossier No 21,683, dans l'affaire de Frank A. Lynch vs. ses créanciers, à l'encan il sera vendu—

Un cheval, un wagon et un buggy, conformément à un laventaire déposé au bureau du greffier de la susdite honorable cour.

Conditions—Comptant avant livraison.
25 oct—25 29 nov 1 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

T. J. Carver & Co. vs. leurs créanciers.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, No. 20 124.

A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteurs—Bureau No. 8 rue Carondelet—SAMEDI, 26 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, en vente et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, Division —, en date du 5 juillet 1887, dans l'affaire de T. J. Carver & Co. vs. leurs créanciers, à l'encan il sera vendu les terres dans la paroisse Red River, Louisiane.

1° La moitié nord du quart de section nord-ouest 36, Township 13, Range 9, et le quart sud-est du quart de section nord-ouest 36, Township 14 du Range 9, et le quart nord-est du quart de la section 1, Township 13, Range 9, ayant plus ou moins 160 acres, avec toutes les améliorations, droits et privilèges qui y appartiennent. Les dites terres sont situées dans la paroisse Red River, Louisiane.

2° Une moitié indivise d'intérêt dans une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la ville de Coushatta, en cet Etat, et connu comme le Paxton Warehouse, qui est situé sur la rue Front.

Aussi, la moitié indivise dans un coffre-fort en fer, un jeu de balance à coton, un char, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.

25oct—25.29—5.12.17.26 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété à McDonoghville, 3me district de cette Vill.

Succession de Geo. O. Beares.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Dossier No. 21,862.

PAR MATHER ET HOMES—WARREN HOMES, encanteur—bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District en congé, en date du 21 septembre 1887, dossier No 21,862, pour le compte de la succession de Geo. O. Beares, il sera vendu:

Un quart indivis de l'îlot borné par les rues St. Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Carondelet, Josephine, Léontine et l'avenue Peters, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5, contigus les uns aux autres et mesurant chacun trente pieds un pouce et quatre lignes de face à l'avenue Peters, sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No. un formant le coin de l'avenue Peters et de la rue Valence.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27oct—3.10.17.24.29 nov

Succession de Susan A. Cone, veuve de James Cone.

Sur application de Louisiana Hector, veuve de Peter Dalmau, autorisée à la femme de R. McNamara, de Dallas, Texas, gardienne des enfants mineurs de Josephine Dalmau, par l'entremise de Robert Hector, de cette ville, son agent dûment reconnu, et avocat de fait, a fait application dans cette Cour, pour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, à Dallas, Texas, la propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

EUG. D'HÉRÉTÉ,
Député Greffier.
Nouvelle-Orléans, 18 octobre, 1887.
14 oct—14.15.20.27—nov 3.12.

Dans l'affaire de la propriété de George Rochrig, un mineur.

Sur application de Frank D. Turner, gardien de la propriété du mineur, George Rochrig.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 22,278.

Attendu que Frank D. Turner, de Cook County, Illinois, gardien de la propriété du mineur, George Rochrig, a fait application dans cette Cour pour l'autorisation de prendre possession de et à gérer et de l'Etat de la Louisiane à Cook County, Illinois, la propriété appartenant au dit mineur.

Avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit gardien ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

EUG. D'HÉRÉTÉ,
Député Greffier.
ouvre lle Orléans, 25 octobre, 1887.
26 o ct—1 f par sem pendant 30 jrs.

ETAT